

SERVICE SOINS DE SANTÉ

Tél : (02)739.74.79 Fax : (02)739.77.11

E-mail :

Nos références : 1240/OMZ-CIRC/INF-07-1F

Bruxelles, le 30 mars 2007

1. **Augmentation de l'intervention de l'assurance soins de santé à partir du 1^{er} avril 2007 :**
 - pour les forfaits B et C pour les patients sans régime préférentiel
 - pour les forfaits PA, PB, PC et PP
2. **Consulter la nomenclature devient plus simple grâce à NomenSoft**

Madame,
Monsieur,

1. **Augmentation de l'intervention de l'assurance soins de santé à partir du 1^{er} avril 2007 :**
 - **pour les forfaits B et C pour les patients sans régime préférentiel**
L'intervention de l'assurance est portée de 75% à 80% des honoraires conventionnels pour les patients sans régime préférentiel.
 - **pour les forfaits PA, PB, PC et PP**
L'intervention personnelle du patient palliatif à domicile dans les frais de déplacement liés à ces forfaits est supprimée.

Base légale : (art. 218 de la Loi-programme(I) du 27/12/2006-MB 28/12/2006-Ed.3).

2. **Consulter la nomenclature devient plus simple grâce à NomenSoft**

La nouvelle application informatique NomenSoft est actuellement disponible sur le site Internet de l'INAMI. NomenSoft intègre un moteur de recherche qui permet aux dispensateurs de soins et aux patients de retrouver de manière simple les numéros de codes, les libellés des prestations et leurs tarifs (honoraires, montants de remboursement).

Où trouver NomenSoft ?

Sur le site internet de l'INAMI: www.inami.be sur la page d'accueil : cliquez sur Nomenclature > Base de données NomenSoft.



...

Veillez trouver ci-joint les nouveaux tarifs à partir du 1^{er} avril 2007.



Je vous remercie pour la collaboration que vous apportez au système d'assurance soins de santé et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le fonctionnaire dirigeant,

H. De Ridder
Directeur général

Annexe : - 1 -